

Histoire de l'Eglise de la Transfiguration de Bonnieux



Conférence
de Monsieur le Chanoine
Daniel BREHIER
Le 19 juin 2021

Conférence donnée à Bonnieux, le 19 juin 2021

Dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de la construction de l'Eglise neuve.

Monseigneur,
Chers confrères et fidèles de Bonnieux
Mesdames, Messieurs,

En présence de Mgr Georges Pontier, administrateur du diocèse, envoyé par le saint Père François, nous célébrons les 150 ans de la construction de l'église dans laquelle nous nous trouvons. Même si Bonnieux a une réelle importance au niveau cantonal, comment expliquer la présence de deux églises qui en se complétant, sont dignes d'intérêt, et l'une et l'autre ? C'est la raison de la conférence qui vous est proposée aujourd'hui, à la demande de votre curé, le Père Hubert Audibert, que je remercie pour son amitié fraternelle et sa confiance, comme aussi son équipe pastorale et tous ceux qui, de près ou de loin, sont à l'origine de cette belle initiative.

Les raisons de la construction d'une église neuve en plus de l'ancienne.

L'église paroissiale du haut avait été saccagée par les révolutionnaires soucieux d'éliminer les symboles de la noblesse et de la « *Superstition* » (R. Bruni. Bonnieux. 1989. P. 174. 178). En novembre 1804, à la reprise du culte, la municipalité constatait, que l'église « *Est aujourd'hui si délabrée, qu'elle menace une ruine très prochaine si nous ne nous hâtons pas de prendre les plus prompts moyens pour la réparer* ». (ADV. 2 O 20 Art. 6. 8 frimaire an XIII). Le 2 septembre 1810, et pour 976 francs, le maire pare au plus pressé, au point de se passer de l'aval du Préfet, en raison de l'urgence. (ADV 4V4). En 1824, le maître maçon Rival constate la dégradation du couvert et 300 pierres de taille sont nécessaires pour réparer un mur, du côté nord. (ADV 25 J 832. 9 juin 1824). Le conseil de Fabrique revient sur les réparations du couvert les deux années suivantes, précisant qu'une grande humidité s'infiltré dans l'église. (ADV 25 J 832. 25 janvier 1825. 29 janvier 1826). En 1843, le devis des nouvelles réparations est si élevé (8254 francs), que le conseil municipal demande un secours sur les fonds de l'Etat. (ADV 4V4. 22 mars. 1 Février et 22 mars).

Il était indispensable de souligner cette situation qui va amener la construction d'une église nouvelle à Bonnieux. Cette aventure sera tumultueuse, on le verra très vite, pour les raisons que nous allons analyser

d'après les pièces authentiques, mais le résultat est digne d'intérêt. Et ce que nous vivons présentement en cette église, en est un bien beau fleuron.

Les acteurs

Un archevêque d'Avignon va s'engager dans le projet. Il s'agit de **Mgr Jean Marie Mathias Debelay (1800-1863)**. Il fut professeur au petit séminaire de Meximieux, vicaire à Nantua dans l'Ain ou la ville lui confia même la direction du collège. Il réussit si bien que tout fut fait pour qu'il prenne la charge de curé. S'il réhabilita plusieurs organismes de charité, il restaura aussi l'église romane clunisienne saint Michel. En 1843, il est nommé évêque de Troyes et en 1848, il fut promu à l'archevêché d'Avignon. Pasteur avisé, il oeuvra beaucoup pour la diffusion du savoir dans tout son diocèse, notamment par la Revue des bibliothèques paroissiales et l'embellissement de sa métropole Notre Dame des Doms. Sous son épiscopat, de nombreuses église paroissiales et chapelles furent restaurées ou construites (Mondragon, Saint Saturnin les Apt.....). Il avait entendu parler de l'état de l'église paroissiale de Bonnieux et des difficultés rencontrées pour y assurer le culte. Il agira en conséquence, notamment par la nomination de deux curés qui assureront leur ministère à l'époque de la construction : Les abbés Crevoulin et Gay.

L'abbé Vincent Aimé Agnès Crevoulin (1812-1874) est aptésien. Il est ordonné en 1837. Il sera vicaire à Aubignan, puis recteur au Crestet en 1841. Nommé curé de Lagnes en 1843, il en restaurera l'église ; transféré à Sainte Cécile en 1845. En juin 1852, il entreprendra avec succès la construction de la nouvelle église paroissiale. C'est le 20 janvier 1856, qu'il est installé curé doyen de Bonnieux Dans le projet de construction d'une nouvelle église, ce prêtre au tempérament actif, pourra réagir de façon vigoureuse, prisonnier, semble t'il de sa réputation de bâtisseur et la volonté de répondre à la mission que lui confia Mgr Debelay que je cite : *« Allez.... Et de retour dans votre paroisse commencez de suite la mission que je vous donne. Parlez à vos bons paroissiens de leur belle église neuve à bâtir jusqu'à parfaite et prompte réussite, car il faut que dans trois ans nous allions la bénir »*. (Voix du Lubéron . N° 61. Octobre 1927). En 1865, il est nommé chanoine honoraire de la métropole ND des Doms et curé de Pernes en 1866.

L'abbé Yves Marius Gay (1818-1883) est natif de Saint Saturnin les Apt. Il fera ses études au petit séminaire de sainte Garde. Ordonné prêtre en 1842. Il sera vicaire à Cavaillon, recteur à Beaumont de Pertuis ne 1848, curé de Camaret en 1856. Une lettre de renseignements adressée le 28 novembre 1865 par le sous préfet d'Apt au préfet, nous apprenons qu'il est nommé à la cure de Bonnieux, *en remplacement de Mr l'abbé Crevoulin, démissionnaire.* (ADV 4V4). Il essaiera de faire œuvre de pacification dans le dossier explosif que son prédécesseur lui laissera. En 1872, il est transféré à Cavaillon. Il sera chanoine du Chapitre métropolitain en 1876.

On rencontrera aussi les maires de Bonnieux qui suivront le projet avec plus ou moins d'engagement. On doit saluer tout spécialement **Joseph Marie Fauque** qui assura sa charge municipale de 1852 à 1861. Nous saluons sa mémoire. N'avait il pas avancé à l'origine du projet : « *Si nous recueillons des souscriptions volontaires une somme assez ronde, la commune pourra faire le sacrifice de trois ou quatre coupes de bois extraordinaires pour compléter la somme totale qui doit donner à Bonnieux une nouvelle église* » (R. Bruni P 243). Nous avons de lui un mémoire justificatif adressé à l'archevêque, alors qu'il était l'objet de critiques, et un autre au Préfet signé par 702 bonnieulais : « *Veillez remarquer aussi qu'ils soutiennent de toute la force de leur âme la conduite loyale de l'honorable maire qui les administrent* ». (ADV 2 O 20 Art. 6). Lui succédera **Victor d'Anselme** jusqu'en 1870, puis **Fourque**, suivi en 1872 de **Emile Appy**.

Nous trouverons aussi les sous-préfets d'Apt : **Antoine de Pontbriant**, **Gustave Sarrebourse d'Audeville**, **Camille Farcy...** et les préfets de Vaucluse : **Jean François Costa**, **Alexandre Durand-Saint-Amand**, **Claude Laurent Bohat**, **Louis Poujade.....**

Entrons directement dans notre sujet : **l'Eglise neuve de Bonnieux.**

Les prémices

Le 30 mars 1856, dès son arrivée, l'abbé Crevoulin présente au conseil de Fabrique, sa principale orientation pastorale : La construction d'une église neuve. Le 13 avril, c'est publiquement, en chaire, qu'il expose le projet et les moyens d'y concourir, car les ressources de la Fabrique sont trop modiques pour couvrir les frais ordinaires du culte.

En septembre 1856, le protocole de la souscription est défini en mairie, en présence du conseil municipal, du conseil de la Fabrique et celui de l'Hospice. Il est arrêté un paiement sur cinq ans afin de disposer de toute la somme promise à dater du jour de la souscription. 100 000 francs étaient prévus pour le chantier.

Dans une délibération déterminante du Conseil Municipal, en date du 13 mai 1858, le maire cerne le problème : « *Mr le maire expose que déjà depuis fort long-tems, les diverses administrations locales qui se sont succédé ont toutes senti le besoin d'une nouvelle église en rapport avec la population et la position du pays ; que celle existante est dans un état complet de délabrement ; que sa position élevée, l'humidité de la toiture et de ses murs la rendent pernicieuse à la santé des fidèles qui la fréquentent* » (ADV2 O 20 art. 6). Le conseil de Fabrique le rejoignait pour sa part : « *Que sa toiture entière est dans un tel état de délabrement que les moindres pluies s'infiltrant, pénètrent dans les quatre murs et suintent de toutes parts, dans son intérieur, ce qui donne une humidité, par telle que tous les objets de culte, tableaux de grand prix, autels, statues, bas-reliefs en bois, dorures, boiseries etc. etc. se gâtent, pourrissent et périssent. Depuis près d'un siècle plus de neuf délibérations du conseil de Fabrique et souvent provoquées par l'autorité civile locale, par le rapport du médecin du pays, ou de ceux qui l'ont habité, constatent cet état de délabrement et d'humidité insalubre dangereuse pour la santé et funeste même à la vie des habitants, de ceux surtout de la campagne qui arrivent en moiteur et souvent suant...* » (ADV 2 O 20 Art. 6. 15 mai 1858). Et il donne un élément essentiel en faveur d'une nouvelle église « *Considérant que toutes ces observations n'ont point échappé à Monseigneur l'archevêque à l'époque de sa dernière visite pastorale du vingt avril de la présente année 1858, puisqu'il a parlé devant tout le monde de cette nécessité pour Bonnieux de se construire une nouvelle église, qu'il a déclaré que le pays avait contracté cette dette sacrée envers le Seigneur, et qu'il devait l'acquitter le plus tôt possible. Monseigneur a félicité les souscripteurs de leur générosité en faveur de l'œuvre ; il a encouragé les autres à vite souscrire et a dit à Mr l'abbé Martin, son grand vicairede laisser par écrit dans les registres de la Fabrique pour être lu par Mr le curé le dimanche suivant en pleine paroisse que c'était pour la dernière fois qu'il parlait de cette grande œuvre, qu'à coup sûr il serait compris*

et qu'on ne reculerait devant aucun sacrifice pour assurer au plus tôt la construction de la nouvelle église »....

C'est alors toute une procédure qui va s'ouvrir. Dans sa séance capitale du 13 mai 1858 déjà citée, le conseil municipal (*composé notamment de Mr d'Anselme, Baudouard, Carbonel, Audibert, Devaux, Aude, Florent, Bonnefoy, Guyon, Paraud, Rigord de Bruges*), le maire Fauque donne lecture de la délibération du conseil de Fabrique relative à la nécessité et l'urgence d'une nouvelle église. *« Dans cette délibération, ce conseil, expose qu'il regrette vivement que les ressources de son budget produit au dossier, ne lui permettent pas de concourir dans cette dépense pour la somme la plus minime, mais que par ses soins, une souscription volontaire a été ouverte et qu'elle a atteint actuellement la somme fabuleuse eu égard à l'importance de notre localité de 60 000 francs. Que cette somme est mise à la disposition de la commune pour la réalisation du projet ».* Il termine en faisant un appel au conseil municipal et le prie de voter la somme de 40 000 francs sur les ressources ordinaires de la commune pour parfaire celle de 100 000 francs nécessaires. Et il poursuit : *« Que doter la commune d'une nouvelle église, ce sera rendre un service immense à notre population présente et à celles à venir..... il est du devoir de l'autorité locale de ne pas rester sourde à ces manifestations et de prendre les moyens pour qu'il soit mené à bonne fin..... Le conseil considérant que notre église actuelle n'est pas assez spacieuse pour notre population, que située sur le sommet du coteau contre lequel se trouve adossé notre petite ville, on ne peut y arriver que très difficilement par une rampe longue et pénible à l'extrémité de laquelle se trouve encore à gravir un escalier de quatre vingt sept marches ; que cette position la rend inaccessible pour toutes les personnes qui ne sont pas fortes et robuste, que d'un autre côté elle est pernicieuse à la santé des fidèles par suite de son état continuel d'humidité et que c'est à ces causes que nos médecins ont toujours attribué les maladies inflammatoires de poitrine qui sévissent plus abondamment que tout autre dans notre localité, qu'en l'état, il y a donc non seulement opportunité, mais encore urgence pour le pays de ses bâtir une nouvelle église..... »* Délibère de voter le principe de la construction de la nouvelle église et d'autoriser Mr le maire à faire toutes les démarches pour qu'un projet soit présenté. De voter une somme de 30 000 Francs et de recourir au gouvernement pour les 10 000 francs restants.

Il est effectivement étonnant que la souscription rapporte autant. Il semble même qu'elle atteigne les 64 000 francs. Parmi les premiers souscripteurs, il y eut Mr Reybaud, receveur de l'enregistrement, qui, à la suite d'une guérison, avait fait le vœu de participer à la construction d'une nouvelle église. Mais surtout **Jean Joseph Amand Rigord de Bruges** qui eut un rôle de premier plan dans le projet de la construction de l'église neuve. Notable bien en vue, il faisait partie des conseils de la commune et de la paroisse. Il avait hérité d'une fortune confortable et sa famille avait fait don d'une partie du couvent de saint Joseph aux frères des Ecoles Chrétiennes. Il avait des prétentions nobiliaires et à son décès le 31 août 1862, la revue nobiliaire de Bonneserre de saint Denis (Paris Dumoulin P 103) le mentionnait : « *Mr Rigord de Bruges, homme de bien par excellence. Il a consacré une partie de sa fortune à soulager les malheureux, car plus de 80 000 francs ont été dépensés par lui en bonnes œuvres de toute sorte* ». De fait, dans une délibération du 29 avril 1860, les membres du conseil municipal disaient ceci : « *Les conseillers municipaux soussignés croiraient faire brèche à leur devoir, s'il levaient la séance sans décerner des éloges aux souscripteurs de l'église et surtout à Mrs Rigord de Bruges et Denis Meysard dont la générosité sans exemple inspirera à nos descendants les plus hauts sentiments de gratitude et de vénération* ». Rien qu'à eux deux, ils avaient souscrit à hauteur de 45 000 Frs. (Lettre du maire au sous Préfet du 4 mai 1860). Rigord de Bruges fera un ultime don de 6000 francs, par legs testamentaire. (25 J Art. 832)

Le réalisme financier va tempérer ce réel enthousiasme. Deux jours plus tard, soit le 15 mai 1858, le conseil de Fabrique sous la présidence de Louis Joseph d'Anselme, décide d'écrire au conseil Municipal. Je prends le temps d'en citer les membres pour bien souligner les liens entre les deux conseils : Joseph Pierre Viens, trésorier ; Philippe Terris, secrétaire ; Jean Joseph François Xavier Armand Rigord de Bruges, Denis Meysard. Le conseil déclare se réunir en séance extraordinaire pour constater à nouveau : « *Qu'une souscription ouverte... avait obtenu le succès le plus magnifique puisque le chiffre des dons des souscripteurs pourrait s'élever à la somme presque incroyable de soixante mille francs, Et il faut, comme tout le monde le sait, une somme de cent mille francs pour cette belle œuvre, laquelle somme va donner du pain à l'ouvrier et au pauvre du commerce et de l'animation au pays, du profit à tout le monde, puisqu'elle va rentrer par mille canaux divers dans les bourses privées*

pendant le temps que doit durer la construction de la nouvelle église.... ».

L'approbation du conseil est soumise cependant à une condition : « *Sans voter des centimes additionnels, parce que d'après une condition expresse de ladite souscription le vote des centimes additionnels annulerait la souscription tout entière.* »

Il semblerait que tout aille bien et l'appartenance des mêmes notables aux différents conseils civils et religieux, pourrait faire croire que l'affaire va être menée rondement. Hélas ! Les documents nombreux que nous avons de part et d'autre, sont révélateurs d'un conflit qui naît et s'amplifie, même si dans ses séances des 11 et 18 octobre 1859, le conseil municipal avait reconnu à l'unanimité l'urgence du transfert du culte dans une autre église que l'ancienne. Il avait même approuvé à une très grande majorité, le premier plan de l'architecte sur l'emplacement dit *du Terrail*. (2 O 20 Art. 6).

L'architecte.

Qui dit construction d'église, dans le diocèse d'Avignon, au milieu du XIXème siècle amène à se référer à l'abbé Joseph Pougnet, architecte de renom (1829-1892) qui fut effectivement saisi d'un projet à faire pour Bonnieux. Mais appelé en Tunisie, il délégua à Théodore Dupoux, un de ses élèves. (Abbé Redon. Notice sur la vie et les œuvres de l'abbé Pougnet, architecte religieux. Avignon Aubanel. 1901. P 26). Finalement, c'est l'orangeois Joseph Auguste Joffroy, (1802-1883) qui réalisera au moins deux séries de plans, surtout lorsque sera arrêté l'emplacement définitif. Il sera architecte de la ville d'Avignon de 1839 à 1879 et architecte du département de 1849 à 1870. On lui doit notamment l'hôtel de ville et la synagogue d'Avignon, les églises de Grillon et de sainte Cécile.

Les difficultés

Une lettre du maire au préfet, en date du 27 (octobre) 1859, (*après une autre adressée à l'archevêque*), fait connaître les difficultés dues au plan financier et au choix controversé d'un emplacement pour la nouvelle église. (ADV 2 O 20 Art. 6). « *On cherche alors que l'utilité est reconnue, que l'emplacement choisi, sur les questions qui pouvaient soulever quelque débat, à semer parmi nous la zizanie et la discorde, maintenant que nous devrions tous agir d'un commun accord, nous mettre tous à la roue pour pousser l'affaire à bonne fin, il y a dissidence dans le conseil et qui en est cause, j'ai le regret de le dire, Mr le*

curé de Bonnieux, avec qui jusqu'ici j'avais été dans les meilleurs termes, et quel est le motif qui a pu le pousser à agir ainsi : le malheur que j'ai eu de ne pas partager sa manière de voir sur les voies et moyens de réaliser les ressources nécessaires à l'entreprise. »... Et il confirmait : « Je veux, Monsieur le Préfet la construction de l'église et conséquent avec moi-même, j'en veux les moyens. J'aurai l'honneur de vous adresser ultérieurement un rapport sur notre situation financière qui vous démontrera jusqu'à l'évidence, comme quoi le moyen que l'on demande est impossible et que ce serait se livrer au hasard dans une entreprise sans savoir quand et comment on en sortira ».

Le 14 décembre 1859, les conseillers municipaux informent le préfet que les plans et devis de deux projets d'église, à caractère ogival, dressés par l'architecte du département, sont arrivés la semaine précédente, à la grande joie et satisfaction de toute la population du pays. Les plans sont présentés dans la salle de l'Hôtel de ville, en présence de 12 conseillers sur 15. (2 O 20 Art. 6). Des détails sont donnés : le premier édifice contenant 2200 personnes coute 100 000 francs. Le second contient 1800 personnes et revient à 85 000 francs. A cela, il faut ajouter le prix du terrain qui se monte à 30 000 Francs dans les deux cas. Le second projet est retenu ainsi que le terrain pour la construire. Mais il y eut division quant il s'agit de voter les moyens pour assurer la construction, avec la perspective d'un dépassement au budget initial et un endettement pour quarante ans et même une insolvabilité de la commune.

De son côté, le conseil de Fabrique se réunit en séance extraordinaire le 8 mars 1860, pour l'approbation de l'avant projet présenté par l'architecte.

Une des sources de conflit sera donc le **traitement financier de la construction.**

Nous y apprenons que « *Les soixante mille francs de souscription volontaire fut remise en main propre à Mr le maire par feu Mr Louis d'Anselme, président de la Fabrique pour la soumettre au Conseil Municipal qui, plein de dévouement pour la question de la nouvelle église, répondit aussitôt à la demande de la Fabrique par un vote de trente mille francs que la commune prendrait sur ses ressources disponibles....* ». Il est précisé que les soixante mille francs de souscription volontaire sont « *Comme le dernier cri de la population sur l'urgence du transfert de l'église actuelle et la nécessité d'une nouvelle*

église à Bonnieux. Le vote des Trente mille francs qui fut porté à la suite des soixante mille francs de souscription volontaire recueillies en faveur de la nouvelle église est le plus digne applaudissement donné par l'autorité civile locale à la générosité de tout le pays. Ce vote de trente mille francs à prendre sur les ressources disponibles de la commune, sans taxe additionnelle de l'octroi et sans vote de centimes additionnels a été accepté et retenu par Mr le Préfet de Vaucluse si dévoué à notre belle œuvre le 31 du mois de janvier de la présente année 1860, dans la Préfecture, en présence de Mr le Maire, de Mr le curé et de Mr le secrétaire de la mairie». Nous savons que le curé Creyoulin s'était engagé auprès des souscripteurs à ce qu'il n'y aurait pas d'imposition extraordinaire. La commune avait promis 30 000 francs de contribution. Mais il parut assez vite qu'il serait difficile de les prélever sur les revenus ordinaires, même sur dix ans. Le maire annonça la nécessité de recourir à un vote de centimes additionnel, c'est-à-dire une contribution extraordinaire. Le curé opposera désormais une résistance farouche.

Mais voici une autre difficulté qui faillit faire abandonner le projet :

L'emplacement de la future église.

Plusieurs emplacements avaient été envisagés dont deux autour de la place dite du Terrail. Il y eut convergence momentanée pour une des deux propositions de la part de la Fabrique et du maire, celle qui fut abandonnée, nécessitait la rectification des accès. Les habitants de la partie haute du village voulaient garder la proximité du clocher. Les habitants de la partie basse et les gens qui étaient en campagne, préféraient bien évidemment la partie inférieure du village. Dans sa délibération du 8 mars, « *La Fabrique s'en rapporte à la commune pour le choix de l'emplacement soit sur le pâtre de maison déjà indiqué par l'architecte diocésain, soit sur la propriété du sieur Mille, quartier de Pré de Bourg, récemment acquise par Mr Bonnefoi, fileur en soie, également convenable. Cette dernière propriété n'est qu'à vingt mètres environ distante du pâtre de maison indiqué par Mr l'architecte, place du Terrail, voisine de la place des quatre ormeaux ou tout le monde descend et se rend chaque dimanche pour s'approvisionner pour la semaine. Cet emplacement offre en outre le grand avantage de se trouver sur un point ou convergent toutes les principales routes du pays....* » (ADV 2 O 20 Art. 6). Dans sa séance du 29 avril 1860, le conseil municipal aborde cette nouvelle difficulté, liée, là encore à des

questions financières ; « *Attendu que le pâté de maisons à acquérir pour l'emplacement du Terrail déjà voté à une très grande majorité pour la construction d'une église, doit s'élever à la somme de 50 000 francs environ puisque 4 maisons sur 17 à acquérir s'élèvent déjà d'après les renseignements de la commission formée pour procéder à l'enquête de cette évaluation à la somme de 32 000 francs, et qu'il faudrait s'i l'on persistait à vouloir bâtir l'église sur l'emplacement du pâté des maisons du Terrail, frapper le pays à la fois de la taxe additionnelle du tarif de l'octroi et du vote des centimes additionnels pour de longues années, ce qu'une administration sage et éclairée sur les intérêts du pays doit rejeter formellement, attendu que ces difficultés sont devenues insurmontables par suite de la prétention exorbitante des propriétaires des maisons à ce premier emplacement* », le Conseil Municipal renonce à ce premier emplacement et approuve le choix du second au Pré du Bourg. Il reconnaissait aussi : « *Cet emplacement sur lequel on peut à partir du Terrail se rendre par un passage de 8 mètres de largeur sans circuit et en ligne droite offre en outre le grand avantage de se trouver sur un point où convergent toutes les principales routes du pays par lesquelles arrivent à Bonnieux les habitants des 330 granges de la campagne...* ». L'acquisition du terrain du Pré du Bourg qui avait l'avantage d'être non-bâti, se fit au prix de 5 000 francs pour une contenance de 54 ares de terrain. (Lettre de l'abbé Crévoulin à l'archevêque du 16 mai 1860).

Pourtant plusieurs souscripteurs firent savoir par acte extra-judiciaire qu'ils retireraient leur souscription si l'église n'était pas construite sur un emplacement plus central. D'autres réagissaient de la même manière mais en faveur du Pré du Bourg. De ceux là étaient les deux principaux donateurs : Rigord de Bruges et Meyssard qui s'engageaient on s'en souvient, pour 45 000 francs. Le sous Préfet en rendra prudemment compte au préfet, à l'occasion de la prise de possession de la Maire par Mr D'Anselme (« *Depuis son installation, Mr d'Anselme s'est butté contre un parti pris et contre les intelligences bornées qui lui ont déclaré qu'un serment avait été prêté entre eux et qu'il ne donneraient leurs souscriptions qu'à la condition que l'église se construirait là où ils le désirent. C'est le cas de se demander aujourd'hui si ces souscripteurs n'ont jamais été sincères.... Où l'administration doit conserver son indépendance de vues et d'action, ce qui ne me paraît pas douteux, ou elle doit se laisser forcer la main par une poignée d'intrigants qui se réjouira dans son intimité et rira d'une administration aussi faible...* »). La question d'une vraie

restauration de l'église ancienne est posée, ainsi qu'un emprunt à longue échéance auprès du Crédit foncier pour sa restauration. (ADV 2 O 20 Art. 6. Lettre du 5 mars 1861).

Le 17 mars 1861, le nouveau maire d'Anselme reconnaissait devant un conseil municipal renouvelé, que sa principale préoccupation était de rallier la population de cette commune. Considérant que construire une église à un emplacement qui lui est imposé, au moyen de souscriptions conditionnelles, conduisent le Conseil à ne pas donner suite au projet de construction. Il prie le maire de vouloir bien faire les études nécessaires pour mettre notre église actuelle en bon d'état d'entretien, et en faciliter autant que possibles les abords....

Par une lettre en date du 21 mars, le maire avertissait le sous Préfet de l'abandon du projet de construction « *Bien aise de voir mettre un terme aux conflits regrettables soulevés parmi notre population par cette question et de ne pas laisser davantage en suspens bien d'intérêts communaux en souffrance. Je m'associe à ce vote que je considère comme impérieusement commandé par les circonstances* ».

Le Préfet quant à lui disait qu'il est incontestable que la translation ou le maintien de l'église est essentiellement une question d'initiative locale « *Puisque le culte est complètement assuré* ». Mais pour les travaux de réparation à l'église haute, il fallait selon la loi, consulter le conseil de Fabrique et que pour l'aménagement des voies d'accès, cela dépendait directement de la municipalité. (ADV 2 O 20 Art 6. 29 mai 1861).

Les tentatives de conciliation

L'archevêque eut écho de toutes ces difficultés. Il essaya d'intervenir pour régler le conflit nettement identifié : La brouille entre le maire et le curé. Le 23 mars 1860, il écrivait au maire : « *Je suis toujours préoccupé de la question si importante de la construction d'une nouvelle église à Bonnieux. Je ne vois en effet aucune localité dans tout mon diocèse ou ce besoin soit plus urgent, et plus généralement senti. Vous m'avez donné plus d'une preuve, monsieur le Maire de vos dispositions favorables à l'exécution de ce projet et à différentes époques. Mr l'abbé Terris, votre parent, s'est empressé de me les confirmer. Cependant le temps d'arrêt se prolonge et peut d'un jour à l'autre*

compromettre ne fut-ce que par la mort de quelque souscripteur, une partie des ressources acquises à cette œuvre. Laissez moi donc vous le dire franchement, Monsieur le Maire, j'ai lieu de craindre que les susceptibilités éveillées entre des hommes également honorables et qui veulent la même chose, ne soient à leur insu, le principe fatal de ses délais et des tiraillements qui se produisent à Bonnieux, en les fatiguant tous les deux. Les personnages sont Monsieur le Maire et Monsieur le curé. Mais puisque tous les deux aspirent au même but, n'y aurait il pas moyen en les rapprochant cordialement l'un et l'autre, de les faire entrer dans une voie commune pour atteindre au but désiré ? ... Il entre dans mon devoir d'évêque et de père, de ne rien négliger pour rétablir la bonne harmonie entre Monsieur le Maire et Monsieur le curé d'une paroisse importante de mon diocèse, persuadé qu'au jour ou cette harmonie existera, l'action légitime et simultanée de cette double influence, assurera le succès d'un œuvre à laquelle vous devez tenir, Monsieur le maire, pour vous, pour vos enfants et leurs descendants et spécialement pour la gloire de votre administration ». Le maire quant à lui s'épanchait auprès du sous préfet d'Apt (Lettre du 4 mai 1860) : « Les chiffres transmis sont au dessus de nos forces... la commune ne pourra faire face à cette dépenses sur ses seules ressources ordinairesMr le curé n'adopte pas ma manière de voir et vous savez trop bien la guerre inconvenante qui m'a été livrée depuis, les procédés dont on s'est servi à mon égard,... au plus grand mécontentement de toute notre population qui est essentiellement pacifique, on s'irrite du haut de la chaire, on crie que l'église se fera sans imposition extraordinaire, on jette l'anathème contre ceux qui veulent entraver la marche du projet, on donne des éloges publics à ces zélés conseillers municipaux qui veulent sincèrement l'église qui sont en opposition avec le maire Et l'on complotte contre moi ».

En mars, l'archevêque fit directement œuvre de médiation. Il délégua l'abbé Clément son vicaire général et l'abbé Terris, pour lors curé de Cavaillon, qui connaissait bien Bonnieux pour y avoir sa famille. Il fallait pacifier les esprits qui se disputaient au sujet de l'emplacement de la future église. L'abbé Terris, se rendit seul à Bonnieux, Mr Clément étant, semble t'il, retenu au lit pour raison de maladie. Le 26 avril 1860, il écrivait au sous préfet d'Apt pour lui rendre compte de sa venue à Bonnieux, avec un tact qu'il déploiera comme évêque de Fréjus : « Je n'ai pu empêcher que les opinions diverses arrivassent jusqu'à moi avec tout leur cortège de plaintes,... Désirant autant que qui que ce

soit la construction d'une église à Bonnieux, mais désirant aussi que cette œuvre s'accomplisse au profit de toute la population et sans faire naître des divisions et des coteries, je crois pouvoir affirmer que la délibération de dimanche au conseil municipal, si elle n'est complètement le résultat de l'intrigue et du parti-pris, suscitera demain des mécontentements aussi profonds et éveillera inévitablement des regrets chez ceux là même qui l'auront provoqué ». L'abbé propose la création d'une commission nommée conjointement par l'archevêque et le préfet afin d'avoir « Une décision sérieuse et impartiale ». (ADV 2 O 20 art. 6).

Le sous-préfet quant à lui, donnait son point de vue au Préfet par une lettre du 27 avril 1860. « *Mr le maire est venu aujourd'hui m'exposer les motifs qui l'avaient déterminé à ne pas réunir son conseil municipal. Par sa dépêche du 26 mars dernier Mgr l'archevêque d'Avignon fit part à Mr le maire qu'il avait choisi Mr Clément vicaire général et Mr Terris curé à Cavaillon pour servir de médiateurs, afin d'aplanir les difficultés soulevées relativement à l'emplacement de la nouvelle église. Mr le maire attendait tous les jours l'arrivée de ces ecclésiastiques pour se soumettre à leurs décisions. La réunion de Mrs Clément et Terris, avait été arrêtée pour un jour de cette semaine. Mr Clément ne s'étant pas rendu à cette réunion, Mr Terris n'a pu agir seul. Mr le maire de Bonnieux désireux cependant de se soumettre à vos ordres a convoqué le conseil municipal pour dimanche prochain 29 de ce mois, sans attendre l'arbitrage de Mrs Clément et Terris qui auraient pu se concerter à nouveau pour se réunir prochainement à Bonnieux, pour remplir la mission que sa grandeur leur avait confiée. »* Le sous préfet transmettait copie de la lettre de Mr Terris que nous avons déjà vue, ou celui-ci demande que l'on tempère l'empressement du conseil et qu'on ne précipite pas les choses, sans une étude plus approfondie. Cette opinion juste étant partagée par le sous-préfet et le maire, amenait la conclusion : « *Il est nécessaire pour que la religion de cette assemblée ne soit pas surprise, que la réunion projetée soit renvoyée »*.

Pourtant la réunion du Conseil Municipal eut bien lieu le 29 avril suivant et elle révèle le caractère devenu inextricable de la situation. « *Mr le Maire a exposé après diverses considérations qu'adopter l'emplacement dit du Pré du Bourg proposé par le conseil de Fabrique, c'est méconnaître et sacrifier tous les intérêts de la partie la plus importante de notre population agglomérée qui par*

suite de décès ou d'absence , forcée à se trouver aujourd'hui non suffisamment représenté dans le conseil ; que cet emplacement est presque unanimement repoussé par la population, qu'en l'état, vu l'animation entière dans laquelle se trouvent les esprits, il croit que le parti le plus sage à prendre serait de prier Mr le Préfet et Monseigneur l'archevêque qui lui-même lui à proposé un moyen par sa lettre du 23 mars dernier, de vouloir bien nommer deux délégués désintéressés dans la question »

Le 2 juin 1861, le préfet s'étonnait que des travaux aient débuté sur l'emplacement acquis par certains paroissiens, mais que le conseil municipal n'a jamais adopté. « *Cette manière d'agir et en opposition formelle avec le respect du aux principes d'autorité* » (ADV 4V4).

Le 22 juin le conseil de Fabrique s'abstenait d'appuyer la déclaration par laquelle le conseil municipal abandonne le projet de reconstruction d'une nouvelle église et « *S'il devait voir dans l'exécution des réparations projetées pour l'église actuelle, l'abandon pour un temps considérable du projet de reconstruction, il croirait de son devoir non seulement de ne point entrer dans la pensée de ces réparations, mais d'exprimer un vote opposé* ». Le maire d'Anselme, présent comme membre de droit, approuva le manque de ressources de la fabrique pour participer aux restaurations à l'église haute, mais rejeta tout le reste. La situation était dans la plus grande confusion. (ADV 25 J 832). En faisant un compte-rendu au sous préfet, le 29 juin suivant, le maire constatait que les fabriciens étaient réunis pour approuver une délibération rédigée à l'avance. Comme membre, le maire demanda le rejet de cette délibération par mise aux voix en scrutin secret. Ce que le curé refusa formellement. Le maire demanda l'appui bienveillant du Préfet dans l'annulation de la délibération du conseil de Fabrique et l'engagement de l'architecte du département pour les restaurations de l'église actuelle ainsi que le transfert du cimetière. Le sous Préfet quant à lui averti le Préfet que le conseil de Fabrique « *tourne dans un cercle vicieux d'offres conditionnelles et sine qua non* ».

Le maire tint bon et le 22 novembre il faisait approuver un devis de réparations à faire à l'église paroissiale. Il sera mis en adjudication le 5 janvier 1862, approuvé par le préfet le 17 suivant. C'est le maçon entrepreneur Jean Baptiste Imbert qui réalisera les travaux intérieurs et extérieurs. En juillet 1862,

il sera décidé de planter des arbres aux abords de l'église pour atténuer les effets du vent du nord.

Le point de non retour est atteint ainsi que nous l'apprend une lettre du maire au sous Préfet d'Apt, en date du 16 mars 1862. *« J'eus l'honneur de vous écrire pour vous demander si les anciennes souscriptions en faveur de l'édification d'une église étaient encore exigibles, après l'abandon du projet. Vous avez eu la bonté de me répondre d'une manière catégorique que par le fait de l'abandon par le conseil municipal du projet, il ne pouvait plus être question d'édification, mais seulement de restauration à l'ancienne église qui a servi jusqu'à aujourd'hui de paroisse. J'ai cru devoir convoquer le conseil municipal et les notables du pays, parmi lesquels se trouvaient Mr le curé. Vous dire ici ce qui s'est passé dans cette séance est très difficile et je ne m'en sens pas le courage. Aussi je me contenterai de vous dire que Monsieur le curé fâché, pour ne pas dire furieux de l'échec qu'il éprouvait devant toute la population et ne pouvant se résoudre à cette humiliation, au lieu d'avouer que dans cette affaire, il avait fait fausse route, Mr le curé, dis-je, s'est jeté dans des négations de ce qui s'était passé, niant les vérités les plus évidentes et ne voulant écouter de personne aucun conseil de modération».*

Le 25 avril 1862, lors d'une visite pastorale, l'archevêque interviendra personnellement auprès de Mr Rigord de Bruges et Meysard, pour qu'ils assouplissent les conditions posées pour leur souscription, la commune devant prendre en charge l'achat du terrain et le nivellement de l'emplacement de la future église. Le Conseil Municipal exprimait à Mgr le regret qu'il éprouve de ne pouvoir entrer dans ses vues, en décidant de ne pas revenir sur sa décision du 17 mars 1861. Tout était bloqué.

L'archevêque écrivit aussi au préfet le 26 avril : *« J'ai trouvé les esprits plus surexcités, plus divisés que jamais au sujet de l'église Je n'ai rien négligé pour les amener par la persuasion à accepter le local de la gendarmerie proposé et désigné par l'autorité locale.et la ville n'aura qu'à fournir un terrain, dont la valeur n'est plus évaluée au dessus de 20 000 francs.... »*

Le sous Préfet quant à lui donnait son compte rendu au préfet, par sa lettre du 29 avril. *« Mgr me dit le jour même de mon arrivée à Apt qu'il avait décidé la reconstruction de l'église de Bonnieux sur l'emplacement qu'avait*

autrefois désigné le conseil municipal près de la gendarmerie. Que les souscripteurs avaient consenti à ce que l'église fut bâtie en ce lieu et qu'il pensait avoir concilié toutes les exigences, puisque la dignité de l'autorité était sauvegardée et que son intention était de maintenir toujours un service dans l'église actuelle dont il approuvait les réparations » Il souhaitait que le conseil municipal vote le montant restant pour parfaire la somme nécessaire à la construction. Mais le conseil avait largement entamé les fonds disponibles pour la réparation de l'église haute et diverses nécessités communales. « Les contribuables sont déjà assez imposés, surtout en présence des manques continuels des récoltes de cocons.... La question est encore brûlante.... »

Dans ce flou récurrent et dans un réel blocage, intervient un élément qui va fixer la solution de cet imbroglio. Le 4 mai 1863, à la suite du décès de Mr Rigord de Bruges, Justin Devaux son héritier, prélève sur les 25000 francs de souscription prévu par le défunt, 6599 francs pour acheter à Mr Bonnefoy, le terrain du Pré du Bourg. De plus, avec l'arrivée de l'abbé Gay, en janvier 1866, il y a hésitation car le nouveau curé n'est pas partisan du choix du Pré du Bourg. Mais c'est le maire d'Anselme qui ne veut plus céder l'emplacement au Terrail. Force est donc de se rabattre sur le Pré du Bourg et la construction va commencer.

C'est dans ce climat de tension que le 7 juin 1866, la Fabrique informe l'archevêque de l'adjudication des travaux à exécuter pour la construction de la nouvelle église. Le 23 juin, c'est la bénédiction de la première pierre qui lui est demandée. (ADV 25 J 832). Un parchemin est inséré dans une bouteille de verre vert, qui est déposée dans la première pierre. (Voir le texte en Bruni. Bonnieux. Etudes 1989. Annexe 17).

Le préfet s'en inquiète : « *Le projet de cette construction n'a été soumis ni à l'appréciation du conseil ni à mon approbation. Cette manière d'agir est en opposition formelle avec le respect du au principe d'autorité. ... Je ne nie pas le droit des constructeurs à bâtir tel édifice qu'ils voudront sur un terrain qui est leur propriété particulière ; mais je vous prie de leur faire formellement connaitre que l'autorité voit dans cette entreprise qu'un manœuvre à laquelle elle est résolue de ne pas céder et que tout concours de sa part leur sera refusé.* » (ADV 2 O 20 Art 6. Lettre du Préfet au sous préfet). Pour l'administration, l'édifice était regardé comme propriété du sieur Justin Devaux, en tant qu'héritier universel de Rigord de Bruges, et par conséquent le seul et véritable administrateur.

La bénédiction de la nouvelle église.

On assiste alors à un évènement qui en dit long sur les luttes que la construction de la nouvelle église aura suscitées. Le 24 avril 1870, dimanche après Pâques, jour de la communion générale des hommes et de la clôture des prédications du Jubilé du concile de Vatican I, ce n'est pas l'archevêque Louis Anne Dubreuil qui procédera à la consécration, mais le curé lui-même, l'abbé Yves Marius Gay, délégué à ce par l'archevêque. Absence notable, celle des deux vicaires généraux. Elle était placée sous l'invocation de la Transfiguration du Seigneur, dont la fête est le 6 août. Le 20 mai, une cloche de 110 kilos fut bénie. Le 26 mai, jour de l'Ascension, une première messe solennelle y fut chantée en présence de tout le clergé, des pères de Lumière, des chantres de la paroisse, des principaux bienfaiteurs de l'église et d'un peuple nombreux. (La voix du Lubéron. N° 30. Mars 1925. P. 2).

Au regard de l'Administration, la situation légale de cette église était « *Absolument irrégulière* ». Le ministère de la justice et des cultes envisagea de « *Lui attribuer un titre de chapelle de secours, après toutefois que la propriété en aura été donnée à la Fabrique ou à la Commune, ou si ce lieu de culte illégal est inutile et ne devrait pas être purement et simplement fermé...* » (ADV 2 V 19. Lettre au Préfet 11 mai 1881). En fait, rien de sera statué pour éviter des « *dépenses énormes.... Et la ruine de la partie haute du pays* » (ADV 2 V Art 19. Lettre du maire au sous Préfet. 21 mai 1891).

Les évènements feront que l'église neuve se révélera utile. Par exemple, à la suite d'un vol sacrilège commis dans l'église haute, la nuit du 20 octobre 1883, il est envisagé de célébrer les offices dans l'église neuve qui n'est pas achevée. L'absence de tabernacle, la porte d'entrée n'étant guère fermée que par une claire-voie, conduira à aller aux Pénitents blancs.

On y célèbre la messe le dimanche, le jour de l'Ascension « *Ce qui est entièrement commode pour les gens de la campagne qui forment plus de la moitié de la population de commune, mais pas d'autre office pour ne pas réveiller les susceptibilités très légitimes d'ailleurs de la partie haute du pays* ». C'est en 1907, que le transfert officiel du culte paroissial se fait de l'ancienne à la nouvelle église.

On continue à entretenir l'église haute. En 1893, le fondateur Burdin de Lyon, refond la grosse cloche. (ADV 2 O 20 Art 6. Séance du conseil municipal du 12 février 1893). L'année

suivante, c'est l'installation d'un paratonnerre par la maison Scorza de Marseille. (Id. 5 août 1894). En 1896, c'est l'orgue qui est réparé. (Id. 21 Juin 1896). Cette année là, à la fin d'une mission qui sera prêchée par les Pères Rédemptoristes, une statue de Notre Dame de Lourdes sera bénie. (La voix du Lubéron. Nov. 1923. N° 14. P 2-3). En 1903, 550 francs sont affectés à la toiture et à la sacristie. Des gouttières en zinc sont placées. En même temps des legs continuent à être faits au profit de l'église neuve, comme le legs de Melle Amourdedieu en 1874 ou Marie Rival en 1924. (R. Bruni P 239. ADV 25 J 832. 27 février 1924).

Les vieilles querelles qui firent tant de bruit à Bonnioux vont s'estomper avec la première guerre mondiale et le chroniqueur paroissial écrit : *« Il faut conserver avec soin nos deux églises, la nouvelle sert presque exclusivement aujourd'hui pour l'exercice du culte. La vieille église est toujours en bon état et c'est avec plaisir que de temps à autre, nous nous plaisons à nous y retrouver »*. (Jacqueline Brotte. Une cité papale en Lubéron. Ed de l'Accent. 2007. P 14).

L'Eglise Neuve ou d'en bas.

Joffroy a conçu un édifice spacieux de 825 mètres carrés, aéré, en forme de croix latine, composé d'une nef à trois travées et de deux bas-côtés voûtés d'ogives, avec un sanctuaire vaste. Le chœur est pentagonal avec déambulatoire, qui contribue à donner à l'ensemble une vraie noblesse architecturale. L'église est éclairée par six baies et deux rosaces. L'inspiration néo-romane est évidente. Incontestablement cette église est une réussite architecturale au service de la liturgie. Elle est un bel exemple de ce mouvement médiéval qui a inspiré largement la seconde moitié du XIXème siècle.

Le clocher de 25 mètres, est à l'aplomb de la porte principale, percé de quatre baies ouvertes et surmonté d'une flèche pyramidale à base carrée. On notera que les chapiteaux du portail sont à peine épannelés et que la sculpture était en partie exécutée en atelier, avant la pose. Le sculpteur devait y revenir in situ. Mais faute de crédits, l'ouvrage n'a pas été achevé. C'est un indice de la difficulté d'arriver à l'achèvement complet d'un ensemble qui avait suscité tant de polémiques au coeur même de la volonté d'arriver.

On notera la présence d'un beau mobilier liturgique ancien comme les tableaux, les statues, ... soigneusement répertoriés récemment dans le cadre de l'inventaire général du patrimoine culturel. Je m'arrêterai surtout sur les deux autels du faux transept, dédiés à saint Joseph et la vierge Marie. On peut les attribuer à la manufacture toulousaine de Gaston Virebent (1837-1925). De nombreuses églises se dotèrent du mobilier sacré et de la statuaire produite par cette manufacture comme l'autel principal de la Vierge noire de la Daurade à Toulouse, l'autel de saint Eutrope à Orange (1872).... Leurs chandeliers de belle qualité, ont été conservés. Tout a fait dans le même esprit et formant une belle harmonie, les fonts baptismaux donnés par la famille Aude-Tamisiér et un des deux bénitiers avec son inscription latine : tirée d'Ezechiel 47,1-3 et chantée au *Vidi Aquam* « *Tous ceux qui se sont approchés de cette eau, ont été sauvés* ». Une particularité, là encore, c'est le nombre des vitraux qui sont pour la plupart des dons des familles du pays. Le vitrail central représente la transfiguration, qui est le titre de l'église, entouré à droite des saint Joseph, offert par Justin Devaux ; Saint Vincent offert par Vincent Mathieu, saint Prosper offert par l'abbé Massador. A gauche, l'Immaculée offert par Marie Amourdedieu, saint Denis offert par Mr Denis et saint Roch offert par Frédéric Mathurin. Tout ceci nous montre bien l'implication de nombreuses familles dans l'ornementation de cette église. Et pour le coup ajoute de l'intérêt par toute cette documentation, rare par ailleurs. La baie géminée de la façade, présente les saint Gervais et Protais, martyrisés sous Néron à Milan. (Fête le 19 juin).

La mission de 1923 trouva un cadre digne d'elle dans l'église neuve. Elle se déroula du 4 au 25 novembre, avec la prédication des pères Oblats Centurione et Monginoux. « *L'auditoire ne cessa de grandir et il fallut descendre les chaises de la vieille église.... En un tour de main, dans la matinée, le R.P. Monginoux avait arrangé le maître autel et mis en bonne place la vierge de Lourdes. Dans notre vaste chœur, une immense étoile, constellée de plus de trois cent lumières, environnait la statue de l'Immaculée qui devait présider, désormais aux exercices jusqu'à la fête du saint Sacrement. Pour cette fête (du saint Sacrement) « Le soir, notre église neuve, trop grande, semblait juste suffisante »* ». (La voix du Lubéron. N° 16. Janvier 1924.)

Pourtant, un tel bâtiment demande assez vite des réparations importantes. En 1924, à la suite de l'inclémence du temps, des réparations sérieuses et urgentes sont nécessaires. Les ressources ordinaires ne suffisant pas, une souscription est lancée. Il y aura interventions sur les toitures et les vitraux. A Noël, Barbaroux, chef monteur électricien installe l'électricité. Les travaux sont achevés en janvier 1925. (La voix du Lubéron N° 19. Avril 1924. N° 27. Décembre 1924)

Le 18 juin 1907, dans le contexte de la loi de séparation de l'Église et de l'État, l'abbé Alexandre Ravoire l'achète à Mr Justin Devaux. Le 27 décembre 1926, en présence de Mgr de Llobet, il la cèdera à l'Association diocésaine, pour assurer le statut légal de l'édifice, le faisant sortir de la sphère strictement privée.

L'embellissement de l'église se poursuit. L'abbé Levêque donne un bel harmonium en 1910. En 1912, c'est la bénédiction du chemin de croix offert par l'abbé Bonnefoy, Oblat de Marie. En 1914, sont installés les autels de sainte Jeanne d'Arc typique de son époque et des événements qu'il évoque et celui du Sacré-Cœur, don de Mme Joseph de Terris. En 1920, à la suite d'un vœu de guerre, le commandant Jauffret offre la statue de saint Antoine. Des tableaux donnés par Mme Assouad, née Terris, sont mis en place tandis que le 21 août 1927, une statue du curé d'ars est bénite et installée en pendant à celle de saint Michel. Elle est l'œuvre du sculpteur Pierre Vermare, élève de Joseph Fabisch (1835-1906), grand prix de Rome. Ces statues sont toujours à leur place. En janvier de l'année suivante, c'est au tour de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, de rejoindre le peuple des statues offertes à la piété des fidèles. (La voix du Lubéron. N° 56. Mai 1927. Février 28). Sur l'autel du collatéral sud, une belle réplique en terre cuite du buste du Christ de Pierre Puget, « *Le Michel-Ange français* » (1620-1694). La piéta, l'éducation de la Vierge par sainte Anne, le saint Michel donné par la famille d'Anselme, ajoute à l'ensemble d'un mobilier XIX S. qui présente un réel intérêt.

A cela s'ajoutent des tableaux comme la Vierge à l'Enfant et sainte Anne, donné en 1910 et attribuée à Guillaume Ernest Grève ; une sainte Famille du XVII S. ; le repas chez Simon, ou la tunique de Joseph rapportée à Jacob, du peintre orientaliste anglais Henry Warren (1794-1879). Le très beau christ de la confrérie des Pénitents blancs (1 quart du XVII S.)

On trouve en bonne place le tableau avec tous les noms des donateurs, en application de ce qui avait été décidé en 1856, au tout début de la souscription publique. Souvenir émouvant au cœur des descendants actuels des donateurs.

La visite pastorale de Mgr de Llobet, alors coadjuteur de Mgr Latty, faite le 10 mai 1927 nous apprend que la chaire est provisoire, ancienne, provenant de la chapelle des Pénitents et que plusieurs ornements « *superbes* » ont été offerts par Mgr de Terris, évêque de Fréjus.

Dans sa visite pastorale du 10 mai 1933, Mgr de Llobet constatait qu'il y avait nécessité souvent de réparations à la toiture et que le maître autel était très beau. De fait cette pièce liturgique majeure, ouvrage de F. Imbert, sculpteur à Bourg saint Andéol, se fait remarquer par ses proportions et la qualité de ses matériaux comme de son exécution. Le décor floral en mosaïque, les colonnettes de la table d'autel et le ciborium sont de grande qualité. On notera la présence des deux anges céroféraires et la symbolique des colonnes de l'Église : les saints Pierre et Paul, encadrant les disciples d'Emmaüs. Il est dommage qu'on ait dissocié de l'aménagement complet du chœur, l'élégante table de communion, qui ajoutait encore à la particularité de cette partie essentielle de l'église neuve. (ADV 25 J 224). Le sanctuaire est qualifié de très grand, formant un vaste déambulatoire autour du maître autel. La sacristie prévue dans le projet initial n'est pas construite. Elle est installée provisoirement à droite de la porte d'entrée.

Les primitifs

Quatre panneaux sur bois, classés en 1908, sont présentés dans la logique de leur composition, dans le faux transept de gauche de l'église neuve. Ils proviennent de l'église haute où ils se trouvaient jusqu'en 1949.

En mars 1927, on parle à Bonnieux de la visite de Louis Honoré Labande, conservateur du musée de Monaco, qui se rendit sur place pour voir les tableaux sur bois. « *Il a déclaré qu'ils étaient de grande valeur* ». Ce chercheur préparait son monumental ouvrage « *Les primitifs français : Peintres et peintres-verriers de la Provence occidentale* » ; Deux tomes qui seront publiés à Marseille, chez Taccussel en 1932. Il y signale d'ailleurs, qu'en 1517, Pierre Choquier réalisa un retable pour Thomas Giroux dans l'église de Bonnieux : Une Vierge à l'enfant entre sainte Magdeleine et sainte Anne.

Ces quatre panneaux aux modèles connus, ont été réalisés vers 1520-1530. Il s'agit de scènes de la Passion du Christ qui devaient composer un ensemble. On y reconnaît la Flagellation. La dérision du Christ, avec au premier plan, celui qui semble être le donateur, agenouillé, tête nue avec la tonsure et l'habit à fourrure, en attitude prière. L'Ecce homo et la marche au Calvaire. Ces œuvres qui ont pu être comparées aux productions allemandes, sont d'un réalisme minutieux avec un certain expressionnisme. Elles ont pu être réalisées par un peintre travaillant en Provence, mais influencé par des modèles germaniques. Nous soulignons que pour Bonnieux, ces panneaux donnent au village, le privilège de figurer dans l'ouvrage de Labande, comme aussi dans le catalogue de la Peinture en Provence au XVIème Siècle. (Editions du Rivages. Musées de Marseille 1987. P 199).

On notera aussi, les œuvres d'un artiste contemporain domicilié à Bonnieux durant de nombreuses années, Jorge Soteras (1917-1990) ; représentant la Nativité et la descente de croix. Ce peintre et illustrateur fit partie du groupe des peintres catalans « *Art nostre* ».

Conclusion ouverte

Bonnieux a la chance de posséder un patrimoine qui s'étend de la Préhistoire, l'Antiquité, jusqu'à nos jours. Le village est classé parmi les sites pittoresques du département de Vaucluse, depuis 1954. Et si l'église haute, classée le 27 décembre 1926, est le point sommital d'un ensemble d'une belle harmonie, l'église neuve, bien visible dès l'arrivée dans le village, en est comme une entrée majestueuse. On doit souligner cette richesse patrimoine qui inclut un beau XIXème siècle avec l'église d'en bas. Bonnieux offre un autre panorama que celui de son belvédère. On peut y admirer dans toutes ses composantes ce que l'art sacré ; la foi, la vie de prière des bonnieulais a pu construire, installer, améliorer tout au long des siècles.

De plus l'église neuve, est comme un bel écrin du XIXème siècle pour les primitifs du XVIème siècle qui peuvent être vus avec assez de recul dans leur continuité, la sécurité de leur présentation, l'espace pour pouvoir les admirer et en approfondir le sens. Tout est patrimonial à Bonnieux ! Aller visiter l'église ancienne, conduit à s'arrêter à l'église neuve. Aborder la visite de Bonnieux par l'église neuve, son architecture et le cycle de la Passion, c'est être invité à admirer le village et aller jusqu'à l'église ancienne avec ses autres œuvres d'art

sacré. Il y a là, comme une répartition qui invite à un véritable parcours patrimonial dans la découverte d'un lieu exceptionnel. Il serait excellent, que les services de la Paroisse, relayant les autres organismes culturels de Bonnieux, rédigent un document sur les richesses et leur sens profond dans l'église neuve.

Souhaitons qu'un tel ensemble soit toujours préservé et que pour la célébration d'un autre 150naire de l'église, on puisse remercier ceux et celles qui, dans la concorde et la paix, font tout pour préserver un magnifique héritage et un lieu de prière largement ouvert près du presbytère. Bonnieux la Patrimoniale !